

L'ÉNERGIE

En l'absence de toute ressource en combustibles fossiles (hormis des traces de lignite dans l'île de Rapa, archipel des Australes), la Polynésie française a longtemps présenté un bilan énergétique classique de territoire totalement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement. En outre, la concentration du développement économique, sur l'île de Tahiti, s'est accompagnée d'un fort déséquilibre dans le domaine énergétique entre ce pôle de consommation, également point d'approvisionnement, et le reste du Territoire. De fait, la dispersion des autres petits centres de consommation a très vite posé le problème de leur équipement en énergie, notamment en électricité, souvent garante, à l'heure actuelle, de l'accès des populations aux normes d'un confort moderne. Ces deux contraintes, structurelle et géographique, ont amené depuis quelques années les autorités territoriales et les municipalités des différents archipels à définir des modèles propres d'approvisionnement, adaptés aux conditions spécifiques des ensembles concernés et prônant un recours accru aux énergies renouvelables.

Le bilan en énergie primaire du Territoire est donc encore fortement marqué par la prépondérance des hydrocarbures importés, qui fournissent encore 95 % de cette énergie, soit 318 000 tonnes en 1988, ou 325 000 tonnes équivalent pétrole à 10 000 kcal/kg. Il révèle cependant une certaine diversification depuis l'introduction de l'hydro-électricité, d'abord sur l'île de Tahiti en 1981, et de l'énergie solaire, de façon conséquente au début des années 80 (Tableau 1).

Une analyse sectorielle fait ressortir l'importance des transports tenant à la situation insulaire de la Polynésie française. La navigation aérienne et maritime absorbe plus de la moitié de l'énergie consommée, suivie des transports terrestres (22 %). Les secteurs industriel, tertiaire et domestique sont de plus faibles consommateurs, essentiellement sous forme d'électricité (Tableau 2).

Tableaux 1 et 2: Bilan énergétique de la Polynésie française en 1988

| 1 - Consommation d'énergie primaire par source (en tonne équivalent pétrole - tep) | | 2 - Consommation d'énergie par secteur (en %) | |
|---|----------------|--|-----|
| Hydrocarbures: | | Transports aériens | 30 |
| - liquides | 317 300 | Transports maritimes | 25 |
| - gazeux | 7 700 | Transports routiers | 22 |
| Hydro-électricité | 15 000 | Secteur domestique: | 9 |
| Énergie solaire | 2 200 | - gaz | (2) |
| | | - électricité | (7) |
| | | Autres usages électricité | 12 |
| | | Autres usages hydrocarbures | 1 |
| | | Appareils solaires | 1 |
| TOTAL | 342 200 | | |

Source: d'après le Service Territorial de l'Énergie et des Mines.

En termes strictement économiques, l'énergie ne représente pas directement un secteur important: moins de 1 % de la valeur ajoutée et de l'emploi (420 salariés au recensement de 1988 dont plus de la moitié à ÉLECTRICITÉ DE TAHITI). En termes de flux financiers, les produits énergétiques sont déjà d'un plus grand apport: ils ont généré quelque 19 milliards de F CFP en 1984, dont 9,7 milliards à l'importation. Cependant le secteur énergétique a un rôle fondamental pour le développement économique, industriel et social de la Polynésie française.

L'étude de l'utilisation des hydrocarbures permet de mieux apprécier l'importance de cette source d'énergie dans la vie du Territoire. Celle de l'électrification de la Polynésie française est le révélateur des disparités régionales.

LA PRÉPONDÉRANCE DES HYDROCARBURES

Avant la deuxième guerre mondiale le kérozène était importé en baril par des négociants, comme les fondateurs du groupe Siu ou les Établissements Donald, pour être revendus, au même titre que les autres marchandises, dans les trois ou quatre grands magasins de détail de l'époque. La première société pétrolière internationale à s'implanter sur le Territoire pour l'importation d'hydrocarbures fut, longtemps après (en 1958), la STANDARD OIL OF CALIFORNIA (SOCAL). La distribution était assurée, sous le nom de CHEVRON, par TAHITI PÉTROLES, société réunissant alors des capitaux locaux.

L'ouverture de l'aéroport international de Faaa, en 1961, devait entraîner l'organisation du secteur pétrolier, du stockage à la distribution, et l'intervention d'autres firmes internationales (TOTAL, MOBIL et SHELL) dont l'objectif premier était l'approvisionnement des avions. En 1963, à la suite d'un contrat de représentation avec MOBIL OIL AUSTRALIA

Pendant vingt ans, le négoce pétrolier connut une expansion, rapide mais toujours dans ces mêmes structures.

Puis en 1982, le groupe TOTAL rachète le dépôt SOCAL et la majorité de TAHITI PÉTROLES. De son côté, en 1987, SHELL rachète, à égalité avec Albert Moux, PÉTROCEANS qui devient POLYPÉTROLES et SHELL, toujours pour la distribution locale.

En ce qui concerne le gaz, introduit en 1956-1957, deux sociétés interviennent: GAZ DE TAHITI, créée en 1974 par le groupe Siu après la reprise des "activités gaz" des ÉTABLISSEMENTS LE BIHAN (65 % du marché), et POLYGAZ.

UNE CONSOMMATION TRIBUTAIRE DE LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

Après l'explosion des années 60, due à l'installation du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) et à l'insertion de Tahiti dans les réseaux de transport internationaux – les importations d'hydrocarbures sont passées d'une vingtaine de milliers de tonnes à plus de 200 000 tonnes – le choc pétrolier de 1973 et la morosité de la conjoncture internationale se sont nettement fait ressentir sur la consommation énergétique du Territoire. Celle-ci a en effet plafonné jusqu'à l'arrivée des cyclones de 1983, avec un rythme moyen de progression annuel inférieur à 1 %. De leur côté, les tonnages d'hydrocarbures destinés à la "réexportation" (avions et bateaux internationaux) se sont effondrés presque de moitié jusqu'en 1980, en raison des difficultés monétaires et de la fermeture de lignes aériennes. Depuis quelques années, les hydrocarbures réexportés ont retrouvé et même dépassé leur niveau de 1971 (113 000 tonnes en 1988) mais, après un mouvement de reprise dû aux travaux de reconstruction, au lendemain des cyclones, les consommations intérieures semblent, pour leur part, marquer le pas (Fig. 1).

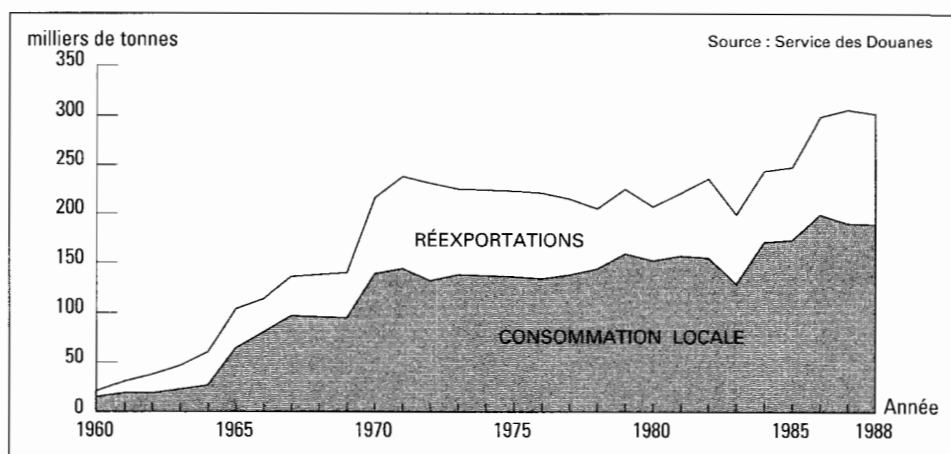


Fig. 1: Estimation de l'activité pétrolière à partir des mouvements des entrepôts

Les 384 000 m³ de produits consommés en 1988 se répartissent comme suit:

- le **gazole** (139 000 m³) garde une place prépondérante pour ses usages en soutes, en raison de l'importance de la flotte polynésienne et de passage. Les transports routiers, l'industrie et les nombreuses centrales thermiques et groupes électrogènes des îles sont les autres consommateurs principaux. Le marché industriel (gazole, voire fioul) reste limité aux chaudières et aux fours, la presque-totalité de l'industrie et des hôtels étant raccordés au réseau général pour leur consommation d'électricité.
- les **carburéacteurs** sont en progression constante depuis quelques années, la majeure partie (103 000 sur 122 000 m³) étant destinée au trafic international.
- l'importance de l'**essence pour automobiles** (54 000 m³), uniquement sous forme de super, s'explique par le taux élevé d'équipement automobile du Territoire.
- le **fioul** enfin (53 000 m³), enregistre une progression importante en raison de sa participation croissante à la production d'électricité au détriment du gazole. Une quinzaine de milliers de mètres cubes de fioul sont en outre destinés aux soutes des paquebots internationaux et de quelques goélettes de transport.
- le **gaz butane** (13 000 m³) progresse sensiblement (environ + 3 % par an), à 90 % en usage domestique (95 % des foyers sont équipés d'une cuisinière à gaz et 34 %, d'un chauffe-eau à gaz).
- deux produits sont en nette régression: l'essence pour avions (moins de 1 000 m³) et le pétrole lampant (2 000 m³).

À noter que, sur ce total et tous produits confondus, 40 à 50 000 m³ sont écoulés dans les circuits militaires.

DE L'IMPORTATION À LA DISTRIBUTION: TROIS GROUPES DE SOCIÉTÉS

Le projet de raffinerie de Makatea (archipel des Tuamotu) ayant été abandonné, car inadapté aux besoins locaux, toutes les importations sont effectuées, dans le cadre de licences d'importation, par les groupes internationaux (TOTAL POLYNÉSIE, MOBIL OIL OF AUSTRALIA Ltd. et SHELL PACIFIQUE) en produits raffinés. Après avoir été longtemps dominé par les États-Unis et Singapour, l'approvisionnement actuel se fait essentiellement à partir de l'Australie. Intervenant dans une économie largement tributaire des importations, les produits énergétiques n'ont pas un poids prépondérant dans la balance commerciale (5 % du coût total des importations). Cependant, cette situation comporte des risques de flambée inhérents au produit lui-même (14 % de ce même coût en 1982). Le ravitaillement est assuré par un navire pétrolier appartenant à la COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES, qui fait des rotations mensuelles pour les trois compagnies desservant Tahiti; SHELL complète son approvisionnement en fioul par un navire chargé à Hawaï.

Les capacités de stockage atteignent actuellement près de 80 000 m³, concentrées sur le

1991-1992), et d'ici la fin du siècle, en relation avec le projet portuaire de Faratea, un dépôt de 40 000 m³ qui pourrait prendre le relais des premières cuves de Fare Ute. Ces diverses extensions devraient permettre de respecter pleinement les obligations de stockage stratégique fixées par un décret de 1960 (un cinquième des quantités vendues au cours des douze mois précédents). Les dépôts sont gérés par quatre sociétés, émanations directes des sociétés d'importation.

Cette concentration de toutes les capacités de stockage sur Papeete pose, outre le problème de la sécurité, celui du transport, tant dans l'île de Tahiti (exemple de la centrale thermique de la Punaruu qui, avec un dépôt minime de 1 020 m³, nécessite un approvisionnement quotidien par camion-citerne), que vers les autres îles totalement dépendantes de la desserte maritime. Sur ces dernières en effet, rien n'existe pour l'instant en dehors de quelques cuves privées. Mais l'équipement des archipels en réservoirs d'une capacité globale de 11 400 m³, qui pourraient être ravitaillés par un petit pétrolier de 1 500 tonnes, est en cours. Les dépôts de gaz sont également situés sur la pointe de Taunoa: 1 800 tonnes pour GAZ DE TAHITI et 450 tonnes pour POLYGAZ.

La distribution locale est à présent assurée par les trois sociétés: TAHITI PÉTROLES (pour TOTAL), SERVICE MOBIL et POLYPÉTROLES ET SHELL. Le réseau de distribution de détail comprend 56 stations-service, dont 38 à Tahiti avec une concentration importante sur la zone urbaine de Papeete (26). Les autres stations se répartissent seulement sur huit autres îles, essentiellement dans l'archipel de la Société. Le réseau de distribution du gaz au détail (bouteilles de 13 et 50 kg) comprend, au total, une centaine de points de vente, stations-service et magasins d'alimentation, dont une vingtaine sont situés en dehors de Tahiti. Le gaz en vrac ne concerne qu'un dixième des ventes.

La consommation des îles autres que Tahiti est relativement importante pour le gaz (28 à 30 % du marché) alors que, pour les produits pétroliers, elle ne représente que 10 % du marché (dont plus de 5 % à Moorea et dans les îles Sous-le-Vent). Les expéditions à destination de ces îles se font, selon les cas, en vrac pour le fioul et le gazole, c'est-à-dire dans les soutes des goélettes ou en camions-citernes pour Moorea, en conteneurs de 1 000 et 1 500 litres ou en fûts de 200 litres, sans oublier les "ventes à l'aventure" des goélettes. Au regard du commerce total interinsulaire (hors Moorea) ces produits comptent pour quelque 15 à 20 % en poids, mais seulement 5 % en valeur.

L'approvisionnement des avions de ligne internationaux est effectué sur contrats directs entre les compagnies aériennes et les trois sociétés pétrolières internationales qui, dès 1963, ont créé la SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE CARBURANT AVIATION DE TAHITI (SOMCAT) pour effectuer les opérations de manutention à l'aéroport.

En prenant en compte ces produits "réexportés" et la consommation locale, les parts de marché des groupes pétroliers s'élèvent respectivement à 37 % (TOTAL), 34 % (MOBIL) et 29 % (SHELL).

UN PRIX UNIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le système en place depuis 1976 permet de ne pas léser les habitants des archipels, en répartissant le surcoût occasionné par le transport interinsulaire des hydrocarbures, sur l'ensemble des consommateurs. Ce système fonctionne grâce à une caisse de péréquation, gérée par l'administration et alimentée par une taxe prélevée à l'arrivée des produits (3,4 F CFP par litre sur l'essence, 1,1 F CFP par litre sur le gazole). Le coût global de la péréquation a été de 355 millions de F CFP en 1988.

Fixé tous les quatre mois en Conseil des Ministres, le prix des hydrocarbures, identique sur tout le Territoire, comprend, en prenant pour exemple le prix du litre de Super (en F CFP au 1er janvier 1989):

- une valeur caf barème, répercutant les fluctuations des prix du brut et du dollar.... 16,42
 - un ensemble de droits ad valorem (droits d'entrée, de douane...) et de droits spécifiques (taxes de consommation, de péréquation...)..... 61,08
 - la rémunération des importateurs-distributeurs et les marges des détaillants..... 16,87
 - les montants de stabilisation et un arrondi -0,37
- Total: 94,00

La fiscalité pétrolière est un élément non négligeable des recettes budgétaires du Territoire (8,4 % de la section fonctionnement) et s'applique de façon sélective: très lourde sur l'essence (65 % début 1989, à rapprocher des 77 % appliqués en métropole), elle est presque nulle sur le fioul, en raison de sa participation à la production d'électricité.

LA DIVERSITÉ DE L'ÉLECTRIFICATION

La dernière décennie a vu une évolution importante du mode d'éclairage, marquée par le recul des lampes à pétrole et à gaz, d'abord au profit des groupes électrogènes collectifs et privés, puis au profit de l'électrification de réseau (Tableau 3). Encore importantes en 1977, les disparités régionales se sont nettement atténuées depuis lors. Si quatre résidences sur cinq étaient déjà raccordées au réseau général dans les îles du Vent en 1977, il y en avait à peine une sur quatre dans le reste de la Polynésie française. Les données de 1988 montrent l'effort accompli en ce domaine dans la plupart des îles.

Tableau 3: Évolution du mode d'éclairage des résidences principales, de 1977 à 1988

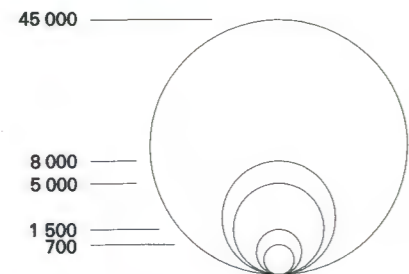
| Archipel | Réseau général | | | Groupes électrogènes collectifs et privés | | | Lampes à gaz et à pétrole | | | Autres (essentiellement solaire) | | |
|-------------------|----------------|------|------|---|------|------|---------------------------|------|------|----------------------------------|------|------|
| | 1977 | 1983 | 1988 | 1977 | 1983 | 1988 | 1977 | 1983 | 1988 | 1977 | 1983 | 1988 |
| ÎLES-DU-VENT | 78% | 89% | 92% | 7% | 4% | 2% | 15% | 7% | 5% | 0 | 0 | 1% |
| ÎLES SOUS-LE-VENT | 28% | 37% | 66% | 11% | 37% | 13% | 61% | 26% | 18% | 0 | 0 | 3% |
| AUSTRALES | 22% | 29% | 74% | 20% | 36% | 13% | 58% | 35% | 12% | 0 | 0 | 1% |
| MARQUISES | 19% | 69% | 80% | 13% | 11% | 14% | 68% | 20% | 5% | 0 | 0 | 1% |
| TUAMOTU-GAMBIER | 23% | 32% | 46% | 20% | 24% | 20% | 56% | 38% | 11% | 1% | 6% | 23% |

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

MOYENS DE PRODUCTION DES RÉSEAUX PUBLICS

- Centrale thermique
- Centrale hydraulique
- Centrale en projet

Capacité installée (en kW)



- Bassin-versant aménagé
- * Electrification solaire villageoise (photovoltaïque)

TRANSPORT ET DISTRIBUTION

- Haute tension (90 kV) :
- Réalisée
 - - - En projet
- Moyenne tension (20 et 30 kV) :
- Aérienne
 - ⋯ Souterraine
 - - - En projet

- Ligne de distribution (14,4 et 20 kV)
- ✱ Limite de concession

POSTE DE TRANSFORMATION (90/30/20 kV)

- Réalisé
- En projet

CONSUMMATION

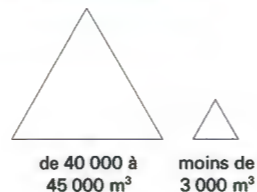
- Plus de 4 000 kWh/habitant
- de 1 000 à 4 000 kWh/habitant
- Moins de 1 000 kWh/habitant

LES HYDROCARBURES

DÉPÔT D'HYDROCARBURES

- ▲ Réalisé
- ▲ En projet
- ▲ Dépôt militaire (capacité inconnue)

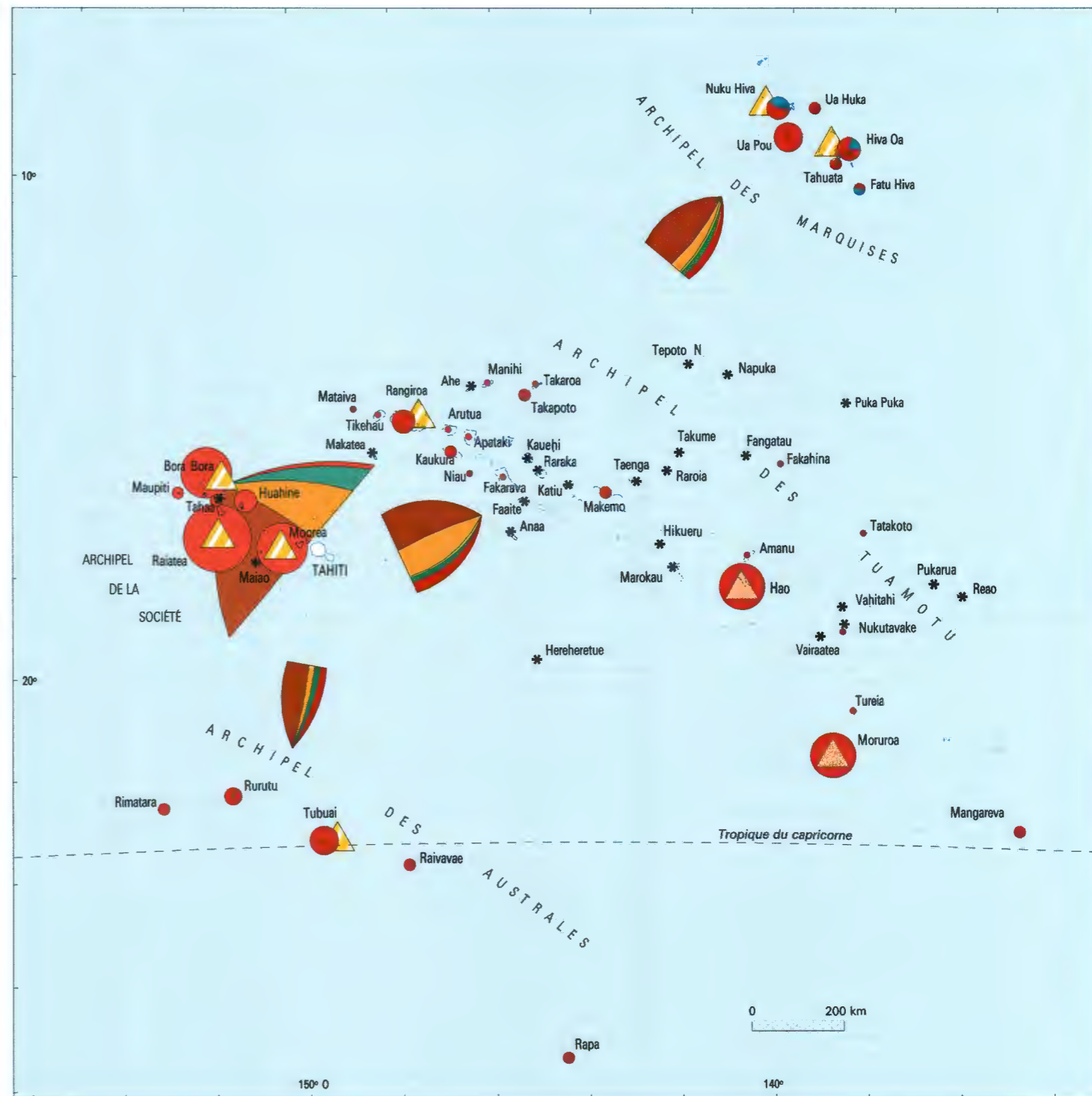
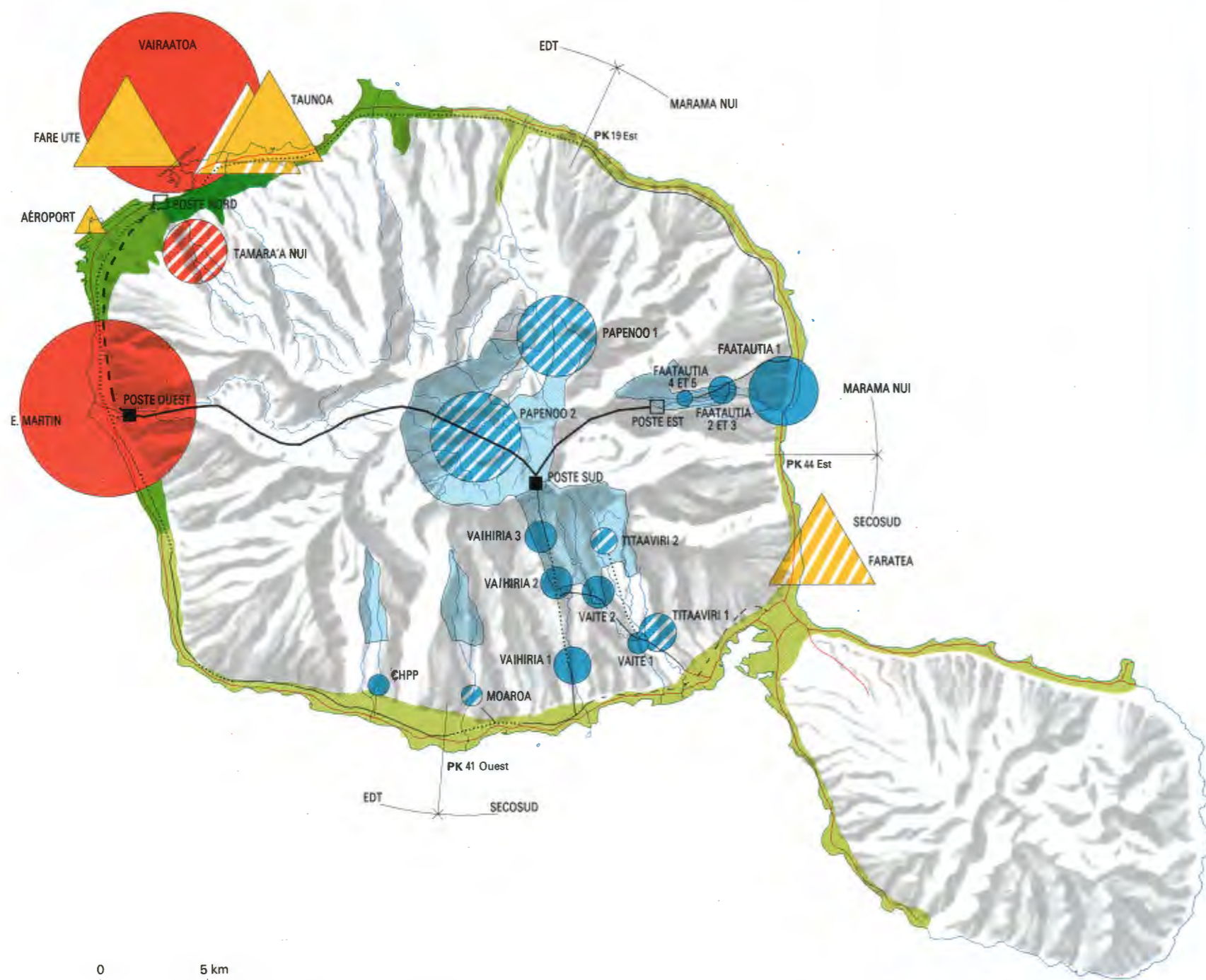
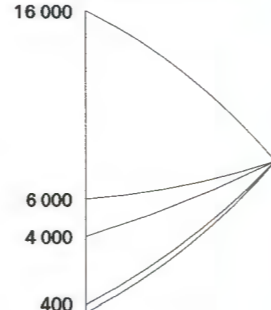
Capacité de stockage :



TRAFIC D'HYDROCARBURES AU DÉPART DE TAHITI (hors Moorea)

- Gazole-fioul
- Essence
- Gaz
- Autres

Quantités transportées (en m³)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉNERGIES NOUVELLES

| | Îles du Vent | Îles-Sous-le-Vent | Îles Marquises | Îles Australes | Îles Tuamotu-Gambier | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|-------------|---|---|---|---|---|------------|---|---|---|---|---|
| | TAHITI MOOREA MAIAO TETIAROA | FAIATEA TAHAIA HUAHINE BORA BORA MAURITI | NUKU HIVA HIVA OA TAHUATA UA HUKA FATU HIVA | RURUTU TUBUAI RAIVAE RIMATARA RAPA | FANGIROA MANIHI TAKAPOTO ANAA KAUEHI FANGATAU FAKAHINA REO TAKAKOTO NUKUTAVAKE VAHITAHU MANGAREVA MORUROA TUREIA TENATANGI | | | | | | | | | | | | |
| Habitat photovoltaïque isolé | présent sur la plupart des îles | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Électrification photovoltaïque villageoise | (Voir planche) | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chauffe-eau solaires | <table border="1"> <tr> <td>individuels</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> <tr> <td>collectifs</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> | | | | | individuels | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | collectifs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| individuels | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | |
| collectifs | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | |
| Pompage photovoltaïque | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | |
| Générateurs photovoltaïques professionnels | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | |
| - Installations de télécommunication OPT | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | |
| - Radiobalises, phares, émetteurs, stations météo, aéroports | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | |
| Gazogène | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | |
| Aérogénérateur | <table border="1"> <tr> <td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </table> | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | |
| | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | |

Rapportée à la population totale, la consommation d’électricité sur réseau public atteint quelque 1 350 kWh/hab. avec d’importants écarts : 4 000 kWh/hab. à Papeete, centre industriel et tertiaire, 1 000 à 2 000 dans les communes environnantes, plus résidentielles, 5 à 700 dans les communes éloignées et une centaine dans les îles où le réseau est peu développé. Ces taux placent la Polynésie française au-dessus des États insulaires de la région (5 à 600 kWh/hab. aux îles Fidji ou aux îles Cook et 100 à 200 au Vanuatu), mais loin du niveau des pays industrialisés (plus de 6 000 kWh/hab.).

LA RATIONALISATION DU SECTEUR ÉLECTRIQUE DANS L’ÎLE DE TAHITI

Consommatrice et productrice de 90 % de l’électricité du Territoire, avec 256 GWh pour un total de 286 GWh (1 GWh ou gigawattheure = 1 million de kWh), l’île de Tahiti a bénéficié des premiers équipements modernes en la matière. Ceux-ci lui permettent d’avoir à l’heure actuelle, une production diversifiée, et bientôt, une distribution fiable dans toute l’île.

Après la première distribution publique d’énergie électrique à Papeete dès 1910, est créée en 1916 la Compagnie d’Électricité et Téléphones de Tahiti. Celle-ci deviendra en 1920 Établissements Emile Martin, puis SARL. Ets. Martin et Fils et finalement, en 1970, la SA ÉLECTRICITÉ DE TAHITI (EDT) après l’obtention, en 1960 et pour 40 ans, d’une concession territoriale de production et de distribution autour de Papeete. Contrôlée par des intérêts familiaux locaux depuis sa création, l’EDT a été reprise à 93 % par la LYONNAISE DES EAUX en 1987. Longtemps seule société productrice et distributrice d’électricité, EDT a été rejointe, entre 1980 et 1985, par d’autres opérateurs.

Les principaux opérateurs du secteur électrique sont les suivants :

- EDT (ÉLECTRICITÉ DE TAHITI) : Lyonnaise des Eaux 93 %. Concessions de production et de distribution d’énergie électrique à Tahiti et dans certaines îles.

- CODER MARAMA NUI (COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES MARAMA NUI) : Territoire 34,4 %, EDT 26,1 %, Société d’études et de développement électrotechnique polynésienne 11,2 %.

Exclusivement sur base thermique à l’origine, la production électrique repose maintenant pour 23 % sur l’hydro-électricité, l’objectif étant d’atteindre 40 à 45 % en 1995. EDT assure actuellement toute la production thermique (197 GWh en 1988) à partir de deux centrales. La centrale de Papeete (rue du Chef Vairaatoa) date de 1962, mais a fait l’objet de nombreuses augmentations de puissance, jusqu’à 45 MW répartis sur neuf groupes électrogènes (1 MW ou mégawatt = 1 000 kW). Toutefois, sa situation en pleine ville a mené à choisir un autre site, dans la zone industrielle de la Punaruu, pour l’installation en 1985, puis en 1989, de trois groupes Alsthom de 14 MW. Trois groupes de 20 MW pourront encore y trouver place. Le fioul introduit dans l’approvisionnement des centrales en 1982 couvre actuellement 82 % des besoins.

Une unité de traitement et de valorisation des déchets urbains doit également être mise en service en 1991 par la Société TAMARA’A NUI. Située dans la vallée de la Tipaerui, elle produira, par incinération et méthanisation des déchets, à la fois du compost (engrais composé) et une vingtaine de gigawattheures qui seront vendus au réseau EDT.

Si la production d’électricité hydraulique a été envisagée dès 1911, ce n’est qu’en 1981 qu’elle est devenue une réalité, avec la première centrale de la Vaite, construite par CODER MARAMA NUI. Très rapidement cette société a été chargée d’équiper l’île, dans le cadre de quatre concessions territoriales : Vaite, Vaihiria, Titaaviri et Hitiaa. Après des mises en service presque annuelles, les capacités installées ont atteint, en 1989, près de 18 MW (Titaaviri compris) et produit, pour l’année 1988, 57,9 GWh. De nouveaux programmes de développement sont à l’étude pour l’aménagement de la haute Papenoo, devant doubler les possibilités hydrauliques vers 1994. À ce stade, plus de la moitié du potentiel hydraulique aménageable de l’île aura été équipé. À plus long terme, des projets ultimes (Papeiha, Vaitaara…) pourraient encore apporter plus d’une dizaine de mégawatts.

À noter enfin une petite centrale privée, la Centrale Hydro-Électrique de Papeiti - Papara (CHPP), qui fournit depuis 1982 un millier de kilowattheures au réseau EDT.

Le déplacement des centres de production vers le sud de l’île et l’inadaptation des réseaux de distribution existants ont amené les pouvoirs publics à confier à la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT D’ÉNERGIE ÉLECTRIQUE EN POLYNÉSIE, TEP, en 1985, la mission d’équiper l’île d’un véritable réseau de transport haute et moyenne tension. Une ligne centrale

LA MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION ET DE LA TARIFICATION

DANS L’ÎLE DE TAHITI

Le réseau de distribution s’est organisé sans plan d’ensemble, autour des centres de production ou de consommation. Mais de gros efforts ont été faits pour remédier à l’inadéquation entre des moyens de production sophistiqués et un réseau encore anarchique, avec d’importantes pertes en lignes et de fréquentes coupures de courant.

Actuellement trois réseaux, heureusement connectés en 1981 et 1983, coexistent :

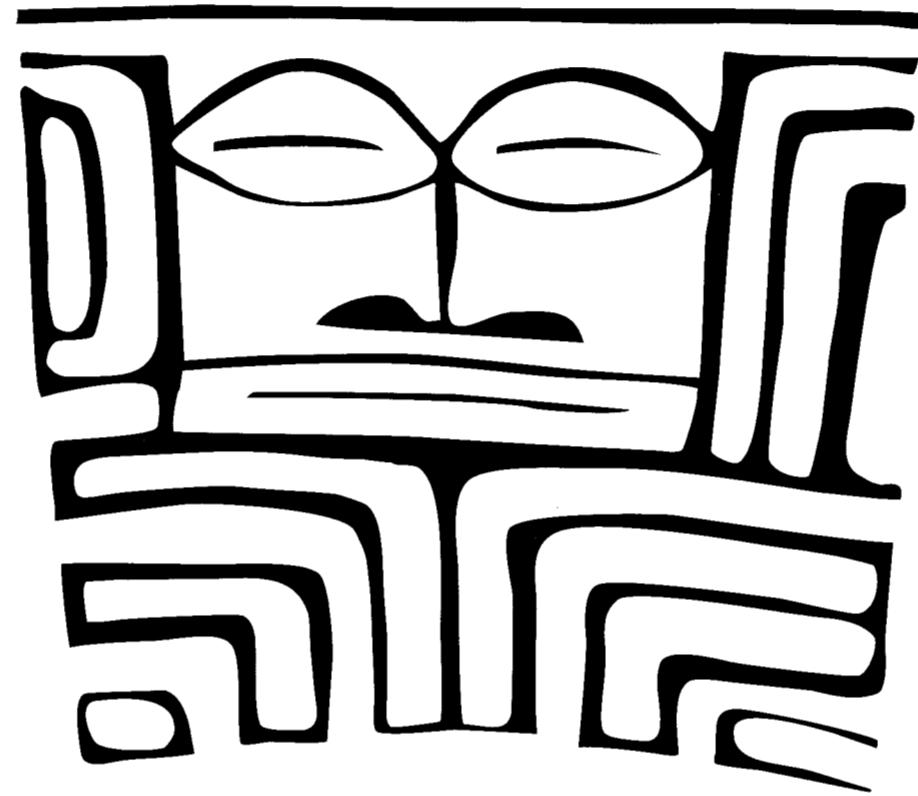
- le plus important est le réseau EDT (28 831 abonnés pour 216 GWh vendus) dont la concession de distribution a été étendue en 1976 du PK 19 Est au PK 41,5 Ouest. Son approvisionnement est essentiellement assuré par ses centrales thermiques, mais la Charte de l’Énergie lui a donné l’obligation d’absorber également la majorité de l’hydro-électricité de MARAMA NUI (40 GWh en 1988) à laquelle s'ajoute 1,45 GWh produit par la CHPP.

- le réseau de la concession MARAMA NUI est de taille beaucoup plus restreinte : 1,5 GWh d’origine hydraulique pour 617 abonnés ; sa gestion a été confiée à la société ÉLECTRA.

- le réseau SECOSUD enfin (Syndicat pour l’Électrification des Communes du Sud de Tahiti), alimenté à l’origine (de 1976 à 1982) par ses propres groupes thermiques, repose à présent totalement sur l’hydro-électricité de MARAMA NUI (10 GWh, dont 1 GWh en moyenne tension, pour 3 294 abonnés). Sa gestion, assurée initialement par ÉLECTRA, a été confiée en 1989 à EDT, sans doute dans l’attente d’une solution qui pourrait uniformiser, avec la participation des principaux acteurs, la distribution électrique sur toute l’île de Tahiti.

Cette prise en gérance par EDT du réseau SECOSUD a permis l’unification des tarifs avec l’alignement du réseau MARAMA NUI. Les prix actuels comprennent neuf tarifs. Le prix moyen de vente EDT : 26,93 F CFP/kWh (soit 1,50 FF) en 1988, reflète les coûts moyens d’énergie primaire (pour 30 %), la valeur ajoutée EDT (pour 60 %) et le prix du transport (redevance TEP). Il faut y ajouter une moyenne de 5,21 F CFP/kWh de consommation de transport à l’heure moyenne (ce qui représente 15 % du prix payé

ATLAS



DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉDITIONS DE L'ORSTOM

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

*Cet ouvrage a bénéficié du soutien du ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer
et du Gouvernement de la Polynésie française*

Paris 1993

ORSTOM
Éditions

© ORSTOM 1993
ISBN 2-7099-1147-7

Editions de l'ORSTOM
213 rue La Fayette
75480 Paris cedex 10

Nous adressons nos remerciements à l'Institut Géographique National et au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
pour leur collaboration et leur aide précieuses.